



Plan d'accessibilité

pour le Musée de la Nouvelle-Écosse



Plan d'accessibilité pour le Musée de la Nouvelle-Écosse
mars 2023

Ministère des Communautés, de la Culture, du Tourisme et du Patrimoine

Photos: *CSS Acadia*, Musée maritime de l'Atlantique
Promenade en voitures, Musée de la ferme Ross
L'atelier du forgeron, Village historique de Sherbrooke

Table des matières

MESSAGE DU MUSÉE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE	4
INTRODUCTION	5
BUT	6
PRINCIPES	6
DOMAINES PRIORITAIRES	8
1. SENSIBILISATION ET ACQUISITION DE CAPACITÉS	8
2. ENVIRONNEMENT PHYSIQUE.....	9
3. EXPÉRIENCE DU PUBLIC.....	10
4. COLLECTIONS	11
5. EMPLOI.....	12
6. PRESTATION DES BIENS ET SERVICES.....	13
7. INFORMATION ET COMMUNICATIONS.....	14
8. TRANSPORT EN COMMUN.....	15
9. REDDITION DE COMPTES.....	16
NOTRE TRAVAIL EN FAVEUR DE L'ACCESSIBILITÉ	17
GLOSSAIRE.....	19
RÉFÉRENCES	22
ANNEXE A	23
COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ACCESSIBILITÉ DU MUSÉE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE	23
ANNEXE B	25
MANDAT DU COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ACCESSIBILITÉ DU MUSÉE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE	25
ANNEXE C	27
SITES DU MUSÉE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE.....	27
ANNEXE D	29
PARTENAIRES DANS L'EXPLOITATION DU MUSÉE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE	29

Plan d'accessibilité pour le Musée de la Nouvelle-Écosse

Message du Musée de la Nouvelle-Écosse

Le Musée de la Nouvelle-Écosse et le ministère des Communautés, de la Culture, du Tourisme et du Patrimoine reconnaissent l'engagement et l'excellent travail du Comité consultatif pour l'accessibilité du Musée de la Nouvelle-Écosse dans l'élaboration du présent plan.

Le Musée de la Nouvelle-Écosse et ses 28 sites s'engagent pleinement à :

- élaborer des plans d'accessibilité pluriannuels;
- créer des comités consultatifs pour l'accessibilité;
- se conformer aux normes d'accessibilité que les organismes du secteur public doivent respecter.

Signé par :

Laura Bennett
Directrice, Musée de la Nouvelle-Écosse

Stephanie Smith
Directrice générale, Archives, Musées et Bibliothèques

Justin Huston
Sous-ministre, Communautés, Culture, Tourisme et Patrimoine

Introduction

La Nouvelle-Écosse compte plus de personnes en situation de handicap que n'importe quelle autre province du Canada.

Le fait d'avoir un handicap peut rendre difficile l'accès physique au site et aux bâtiments d'un musée. L'expérience des expositions et des collections ou l'accès à l'information sur le site Web du musée peuvent également être difficiles pour une personne en situation de handicap. Nous devons cerner les obstacles qui empêchent les personnes en situation de handicap de participer pleinement à la société, éliminer ces obstacles et empêcher qu'ils ne se reproduisent.

C'est pourquoi la Nouvelle-Écosse a adopté la loi sur l'accessibilité (*Accessibility Act*) en 2017.

La Nouvelle-Écosse sera accessible lorsque l'ensemble de sa population, quelles que soient ses capacités, pourra profiter de tout ce que la province a à offrir. L'accessibilité est un droit et la Nouvelle-Écosse s'est fixé pour objectif d'être accessible d'ici 2030.

Le présent document décrit ce que le Musée de la Nouvelle-Écosse fait et a fait par le passé pour devenir accessible.

Cette année, nous avons élaboré un plan d'accessibilité global qui présente la vision, les objectifs et les engagements qui nous guideront pour devenir plus accessibles. Chacun de nos 28 sites utilisera ce plan pour élaborer ses propres plans en fonction de ses besoins en matière d'accessibilité.

Notre plan se concentre sur neuf domaines :

1. Sensibilisation et acquisition de capacités
2. Environnement physique
3. Expérience du public
4. Collections
5. Emploi
6. Prestation des biens et services
7. Information et communications
8. Transport en commun
9. Reddition de comptes

Nous savons que pour atteindre nos objectifs, nous devons toujours en apprendre davantage sur l'accessibilité et partager cette information. Nous savons également que nous devons écouter les personnes en situation de handicap afin de comprendre leurs expériences. Pour élaborer le présent plan, nous nous sommes entretenus avec des personnes qui ont un handicap ou qui font partie d'organisations représentant les personnes en situation de handicap.

But

Le Plan d'accessibilité du Musée de la Nouvelle-Écosse énonce nos principaux objectifs et nos engagements en matière d'accessibilité. Ce plan nous guidera dans l'élaboration d'objectifs d'accessibilité pour chacun des 28 sites de notre musée.

Vision

Toute la population de la Nouvelle-Écosse et l'ensemble des personnes qui visitent le musée auront un accès complet et équitable aux sites, aux expositions, aux espaces, aux collections, aux services, aux ressources et aux programmes offerts par le Musée de la Nouvelle-Écosse. Cela comprend les possibilités de travailler, de faire du bénévolat et d'apporter une contribution au musée.

Nous travaillerons avec nos partenaires des musées provinciaux pour cerner, éliminer et prévenir les obstacles à l'accessibilité afin que les personnes de toutes capacités puissent profiter de tout ce qu'a à offrir le Musée de la Nouvelle-Écosse.

Principes

Les principes qui suivent nous guideront dans l'élaboration des plans d'accessibilité de nos 28 sites :

Droits de la personne – Nous reconnaissons que les personnes en situation de handicap font souvent face à des obstacles qui les empêchent de participer pleinement à la société. Ces obstacles peuvent être physiques (comme les escaliers), comportementaux (comme le fait d'avoir certaines croyances sur les personnes en situation de handicap) et de bien d'autres natures. Nous pensons que l'accessibilité est un droit de la

personne et nous veillerons à ce que les expériences proposées au public et l'ensemble de nos services soient accessibles.

Inclusion – Les sites de notre musée sont des lieux où tout le monde peut venir, apprendre, passer du temps avec d'autres personnes et travailler. Notre public, notre personnel et nos partenaires sont traités avec le même respect et la même dignité.

Créativité – Nous sommes créatifs, tournés vers l'avenir, ouverts au changement et flexibles dans notre approche de l'accessibilité.

Représentation de première voix – Nous sommes à l'écoute des personnes et des communautés que nous servons et nous tirons leçon de leurs expériences uniques. Nous encourageons et appuyons toutes les personnes qui travaillent pour nous et toutes celles avec lesquelles nous travaillons.

Gouverne communautaire – Nous sommes en contact avec nos diverses communautés. Nous leur demandons leur avis et travaillons avec elles pour comprendre leurs besoins.

Diversité – Nous comprenons qu'il existe toute une gamme de handicaps. Nous comprenons également que l'identité et la situation d'une personne dans la vie peuvent se superposer à son handicap et créer de nouveaux obstacles qui l'empêchent de participer à la société. Nous intégrons cette compréhension à nos politiques, programmes et services.

DOMAINES PRIORITAIRES

Nous nous concentrerons sur neuf domaines pour l'élaboration des plans d'accessibilité pour les sites de notre musée :

1. Sensibilisation et acquisition de capacités
2. Environnement physique
3. Expérience du public
4. Collections
5. Emploi
6. Prestation des biens et services
7. Information et communications
8. Transport en commun
9. Reddition de comptes

1. Sensibilisation et acquisition de capacités

Objectif

Le Musée de la Nouvelle-Écosse sensibilisera les gens à l'importance de l'accès, de l'inclusion et de la représentation de première voix. Nous renforcerons nos propres capacités dans ces domaines. Nous veillerons à ce que notre personnel, notre public et les communautés que nous servons bénéficient d'un accès égal et équitable à tout ce qu'ont à offrir les 28 sites de notre musée.

Engagements

- Nous sensibiliserons d'autres musées de la Nouvelle-Écosse et du Canada à l'importance de l'accessibilité.
- Nous concevrons de nouveaux programmes et une nouvelle interprétation en matière d'accessibilité et de droits des personnes en situation de handicap, de droits de la personne, de diversité et d'inclusion.
- Nous fournirons à notre personnel une formation sur l'accessibilité, la diversité et l'inclusion, ainsi que sur les besoins de toutes les communautés que nous servons.

2. Environnement physique

Objectif

Les sites du Musée de la Nouvelle-Écosse seront des espaces accueillants et accessibles aux personnes de tous âges et de toutes capacités.

Engagements

- Nous travaillerons avec nos partenaires communautaires pour créer des espaces que tout le monde trouvera conviviaux au niveau de l'utilisation et des déplacements, y compris les personnes qui utilisent et visitent nos sites, nos partenaires et l'ensemble du personnel.
- Nous mettrons en place des moyens pour que les personnes en situation de handicap puissent profiter pleinement de tout ce qu'a à offrir le musée.
- Nous demanderons au ministère des Travaux publics d'utiliser les pratiques de conception universelle lors de la construction de nouvelles structures ou de l'entretien des structures existantes dans les sites de notre musée.
- Nous travaillerons avec des personnes en situation de handicap afin de cerner les obstacles présents dans les sites de notre musée et de proposer des solutions pour y remédier. Ces solutions pourraient inclure de nouvelles façons d'interpréter ou de concevoir nos collections, nos expositions et nos espaces publics, ainsi que des outils pour rendre l'expérience plus inclusive.

3. Expérience du public

Objectif

Le Musée de la Nouvelle-Écosse créera des expositions, des programmes et des événements en personne et virtuels qui seront accessibles et inclusifs pour tout le monde.

Engagements

- Nous veillerons à ce que toutes les nouvelles expériences offertes au public soient présentées dans des formats accessibles. Il peut s'agir, par exemple, d'un langage simple, de sous-titres dans les vidéos ou d'interprètes en langue des signes.
- Nous améliorerons l'accessibilité des expériences actuellement offertes au public.
- Nous proposerons de nouveaux moyens d'accéder physiquement à nos expériences en plein air. Il pourrait s'agir de sentiers, de promenades en voiturettes et d'excursions en bateau.
- Nous sensibiliserons les communautés et organisations de personnes en situation de handicap à nos expositions, programmes et événements accessibles, qu'ils soient physiques ou virtuels.
- Nous demanderons l'avis des communautés et des organisations représentant les personnes en situation de handicap et nous tiendrons compte de la représentation de première voix dans la conception et la mise en œuvre des nouvelles expériences et activités offertes au public.

4. Collections

Objectif

Le Musée de la Nouvelle-Écosse partagera sa collection provinciale (le cas échéant) avec l'ensemble des personnes qui utilisent et visitent le musée, ainsi qu'avec son personnel et ses partenaires. Cela comprend les artefacts et les spécimens de la collection.

Engagements

- Nous veillerons à inclure à notre collection provinciale des histoires de personnes en situation de handicap.
- Nous partagerons les collections existantes dans nos sites de manière accessible.
- Nous continuerons à demander l'avis des personnes en situation de handicap pour améliorer la façon dont nous partageons les histoires de nos collections et la manière d'élargir notre collection provinciale.

5. Emploi

Objectif

Le Musée de la Nouvelle-Écosse veillera à ce que les personnes en situation de handicap aient un accès égal et équitable aux possibilités d'emploi, y compris aux stages, aux postes étudiants et aux postes de bénévole.

Engagement

- Nous fournirons de l'encadrement et du mentorat pour aider les personnes en situation de handicap qui débutent leur carrière au musée.
- Nous veillerons à ce que les possibilités de formation professionnelle et d'avancement de carrière soient offertes et accessibles au personnel de toute capacité.
- Nous aurons des politiques et des pratiques qui favoriseront la sélection et l'embauche de personnes en situation de handicap.
- Nous veillerons à ce que toutes les offres d'emploi et tous les appels au bénévolat puissent être reçus, compris et partagés par des personnes de toutes capacités.
- Nous veillerons à ce que l'ensemble du personnel ait accès à des possibilités de formation qui contribuent à créer un environnement de travail respectueux et favorable pour tout le monde.

6. Prestation des biens et services

Objectif

Le Musée de la Nouvelle-Écosse fournira une gamme de biens et de services accessibles, inclusifs et répondant aux besoins des personnes qui utilisent et visitent notre musée.

Engagement

- Dans les sites et boutiques en ligne de notre musée, nous vendrons des articles créés par des personnes en situation de handicap ou par des organisations qui les appuient.
- Nous veillerons à ce que tous les nouveaux biens et services que nous concevons et fournissons dans nos sites soient accessibles.
- Nous étudierons de nouveaux tarifs d'admission afin que les personnes de toutes capacités puissent avoir accès à nos biens et services. Par exemple, nous pourrions ajuster les prix pour les personnes en situation de handicap qui sont accompagnées d'une personne de soutien.

7. Information et communications

Objectif

Le Musée de la Nouvelle-Écosse veillera à ce que l'information qu'il partage et fournit soit accessible à toutes les personnes qui utilisent et visitent le musée, ainsi qu'à son personnel et à ses partenaires. Nous veillerons à ce que les personnes de toutes capacités puissent recevoir, comprendre et partager l'information dont elles ont besoin.

Engagement

- Nous veillerons à ce que toute nouvelle information ou communication puisse être reçue, comprise et partagée par des personnes de toutes capacités.
- Nous utiliserons la technologie pour créer des environnements en ligne entièrement accessibles et faciles à naviguer. Nous partagerons notre approche avec d'autres musées de la Nouvelle-Écosse.
- Nous explorerons de nouvelles technologies qui nous aideront à mieux partager notre information avec les personnes qui utilisent et visitent notre musée, notre personnel et nos partenaires.

8. Transport en commun

Objectif

Le Musée de la Nouvelle-Écosse cernerá les obstacles existants ou potentiels au transport à destination et au départ des sites de notre musée et s'efforcera de les réduire au minimum ou de les éliminer.

Engagements

- Nous collaborerons avec les membres de la communauté, les groupes et les organisations pour comprendre les besoins des personnes en situation de handicap qui utilisent les transports en commun pour accéder à nos sites, ainsi que les obstacles auxquels elles se heurtent.
- Nous encouragerons d'autres instances gouvernementales à élaborer de nouveaux programmes et mesures visant à améliorer les transports en commun vers nos sites pour les personnes en situation de handicap.
- Nous étudierons les possibilités de partenariat avec des groupes communautaires, des organisations et des entreprises qui proposent des services de transport pour les personnes en situation de handicap.

9. Reddition de comptes

Objectif

Le Musée de la Nouvelle-Écosse et ses 28 sites mesureront et évalueront à quel point nos plans d'accessibilité nous aident à nous conformer aux normes d'accessibilité de la Nouvelle-Écosse.

Engagements

- Nous examinerons et mettrons à jour notre manuel d'exploitation, y compris ses ressources et sa documentation de base, afin de nous assurer que l'accessibilité y soit intégrée.
- Nous travaillerons avec le ministère des Travaux publics afin d'élaborer un plan d'action annuel décrivant les mesures à prendre pour atteindre les objectifs et respecter les engagements de notre plan d'accessibilité.
- Nous rendrons compte des progrès accomplis dans la réalisation de nos objectifs au Comité consultatif pour l'accessibilité du Musée de la Nouvelle-Écosse, aux équipes de direction et au personnel de niveau supérieur de notre ministère, ainsi qu'à la Direction de l'accessibilité.
- Nous produirons des rapports annuels afin de mettre en évidence les mesures prises par chaque site et d'en rendre compte publiquement.
- Dans la mesure du possible, nous ferons appel à de nouveaux programmes et soutiens provinciaux pour atteindre les objectifs et les engagements définis dans nos plans d'accessibilité.

Notre travail en faveur de l'accessibilité

Avant même d'élaborer le présent plan, nous savions que nous devions apporter des changements pour améliorer l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap. En 2021, nous avons commencé à recueillir les commentaires de nos 28 sites et à apporter les améliorations suivantes dans ces quatre domaines :

Environnement physique

Au cours de l'hiver 2021, tous nos sites ont effectué des évaluations de l'accessibilité qui ont permis de repérer les aspects de leur environnement physique qui devaient être améliorés. Nous avons constaté que six domaines prioritaires devaient être améliorés dans tous les sites : la signalisation, les toilettes, les rampes, l'accès aux étages supérieurs et aux sous-sols, les dispositifs d'ouverture électrique des portes et l'interprétation de nos expositions et de nos programmes.

Expérience du public

Le Musée de la Nouvelle-Écosse a commencé à fournir des services AIRA dans ses 28 sites à l'été 2021. AIRA est une application en direct qui met en relation les personnes aveugles et malvoyantes avec des responsables de liaison ayant reçu une formation. Ces responsables aident la personne à accéder et à comprendre l'information visuelle, comme les panneaux de signalisation, les affiches, etc.

Emploi

Le Musée de la Nouvelle-Écosse collabore avec de nombreux groupes communautaires qui aident les jeunes personnes en situation de handicap à acquérir une expérience professionnelle et à perfectionner leurs compétences. Ces groupes comprennent la Société du timbre de Pâques et Autism Nova Scotia. Nous avons aidé plusieurs jeunes à acquérir de l'expérience dans l'exploitation des musées, le service de première ligne au public et les programmes d'interprétation.

Information et communications

Les sites Web du Musée de la Nouvelle-Écosse sont construits avec Drupal, un système de gestion de contenu qui rend le contenu en ligne accessible. Les sites Web construits avec Drupal fonctionnent facilement avec des technologies adaptées comme :

- la synthèse de la parole à partir du texte (TTS);
- la conversion de la parole en texte (STT);
- le grossissement de texte;
- l'extension de navigateur.

Chaque site Web du Musée de la Nouvelle-Écosse dispose d'un onglet « accessibilité » qui renvoie la personne à une description des services et fonctionnalités d'accessibilité offerts sur le site du musée en question.

Engagement communautaire

Les 28 sites du Musée de la Nouvelle-Écosse ont invité des porte-parole et des groupes de défense de l'accessibilité à les aider à repérer les obstacles existants pour les personnes :

- qui sont aveugles ou malvoyantes;
- qui ont une déficience cognitive ou sensorielle;
- qui utilisent des fauteuils roulants et des appareils d'aide à la mobilité.

Au cours de l'été 2021, nous avons organisé un sondage en ligne sur l'accessibilité afin que les personnes se déclarant en situation de handicap puissent nous faire part des obstacles auxquels elles sont confrontées lorsqu'elles visitent nos sites. Elles ont également fourni des suggestions sur la manière dont nous pourrions améliorer l'accessibilité. La plupart des obstacles dont elles nous ont fait part concernaient les terrains et l'environnement bâti.

Glossaire

Accessible – Une chose est accessible lorsqu'on a éliminé les obstacles qui empêchent la pleine participation des personnes en situation de handicap. Voir la définition d'« obstacle » ci-dessous.

Collection provinciale – Artefacts et spécimens dont est responsable la province de la Nouvelle-Écosse.

Conception universelle – La conception de produits et d'environnements que tout le monde peut utiliser, dans toute la mesure du possible, sans qu'il soit nécessaire de les adapter ou de les concevoir de manière spécifique. (Traduction libre, Ronald Mace, 1988).

Égalité et équité (équitable) – L'égalité signifie que tout le monde est traité de la même manière. L'équité signifie que chaque personne est traitée de manière juste, en fonction de ses besoins et de ses capacités.

Environnement physique – Structures physiques (bâtiments), installations et espaces où les gens vivent, travaillent, font des achats, socialisent, etc. Cela inclut les espaces extérieurs comme les amphithéâtres et les hangars à bateaux.

Expérience du public – Façons dont les sites du musée s'engagent auprès de leur public et donnent accès à leurs collections, emplacements et bâtiments. Cela comprend les expositions en personne et virtuelles, les visites et les démonstrations, les récits, le théâtre, les discussions et les conférences, les ateliers, les fiches d'activité et les stations de découverte, les interactions avec les artefacts, les spécimens, les bâtiments et les paysages, les sites Web, les médias sociaux et le contenu en ligne.

Handicap – Une déficience physique, mentale, intellectuelle, sensorielle ou en matière d'apprentissage, y compris une incapacité épisodique. Lorsqu'une personne en situation de handicap se heurte à un obstacle, elle n'est pas en mesure de participer pleinement et efficacement à la société.

Inclusion – Accueillir, valoriser et respecter tout le monde.

Musée de la Nouvelle-Écosse – Ensemble de maisons, villages et moulins historiques et de musées thématiques qui racontent l'histoire des personnes

et des événements qui ont façonné le patrimoine culturel et naturel de la Nouvelle-Écosse. La province possède et exploite les 28 sites qui composent le Musée de la Nouvelle-Écosse, en partenariat avec des sociétés et des commissions à but non lucratif.

Norme – Une norme est la qualité ou la mesure de base à laquelle les autres doivent ou devraient se conformer.

Obstacle – Tout ce qui rend difficile la participation d'une personne à la société. Les obstacles peuvent être :

- physiques (comme des escaliers);
- comportementaux (comme une opinion ou une croyance);
- technologiques (comme le fonctionnement de la technologie);
- systémiques (comme les pratiques d'embauche d'un bureau).

En Nouvelle-Écosse, nous nous efforçons d'éliminer les obstacles dans les domaines de l'emploi, de l'éducation, de l'environnement bâti (voir la définition ci-dessous), des transports, de la prestation et de la réception des biens et services, ainsi que de l'information et des communications.

Personnel – Tout le personnel rémunéré et non rémunéré employé dans les sites de notre musée, y compris les bénévoles, les membres du conseil d'administration, les stagiaires, la main-d'œuvre étudiante, les conservateurs et conservatrices émérites et les associés et associées en recherche.

Représentation de première voix – La première voix fait référence aux connaissances détenues par les personnes qui vivent directement l'expérience d'un problème. Dans le cas des handicaps, cela signifie qu'il faut écouter les personnes en situation de handicap qui font face à des obstacles à cause de leur handicap. Par le passé, les expériences des personnes en situation de handicap étaient généralement sous-évaluées et sous-représentées.

Site – L'environnement physique, y compris les bâtiments, les terrains, les jardins et les éléments paysagers, les sentiers, les routes, les chemins et la signalisation.

Sous-titrage codé – Texte caché dans une image télévisée qui ne peut être vu que s'il est décodé. Tout comme les sous-titres, le texte décodé peut apparaître en bas de l'écran.

Technologie adaptée – Versions d'une technologie existante qui offrent à la personne des moyens différents ou accessibles d'interagir avec la technologie. Par exemple, un agrandisseur d'écran grossit les caractères pour les personnes malvoyantes. Un logiciel de reconnaissance vocale permet d'utiliser un ordinateur à l'aide de commandes vocales.

Références

Loi sur l'accessibilité de la Nouvelle-Écosse (*Nova Scotia's Accessibility Act*)

Cadre de travail pour l'accessibilité des bibliothèques publiques de la Nouvelle-Écosse (en anglais seulement)

Guide de planification d'événements accessibles en Nouvelle-Écosse (en anglais seulement)

Plan d'accessibilité de la Ville de Wolfville (en anglais seulement)

Annexe A

Comité consultatif pour l'accessibilité du Musée de la Nouvelle-Écosse

Le Comité consultatif pour l'accessibilité du Musée de la Nouvelle-Écosse est formé de :

- personnes en situation de handicap;
- personnes provenant d'organisations qui représentent les personnes en situation de handicap;
- personnes ayant un lien avec un site du Musée de la Nouvelle-Écosse.

Chacune de ses personnes s'est portée volontaire pour siéger à ce comité pendant trois ans. Elles ont toutes joué un rôle important dans l'élaboration du présent plan et continueront d'aider le Musée de la Nouvelle-Écosse à devenir plus accessible.

Laura Bennett	Marraine du comité et directrice, Musée de la Nouvelle-Écosse
Kevin Barrett	Coprésident du comité et coordonnateur, Programme des édifices patrimoniaux
Janet Maltby	Coprésidente du comité et gestionnaire des sites ruraux, Musée de la Nouvelle-Écosse
Amy Coleman	Coordonnatrice du comité et responsable de l'expérience du public, Musée maritime de l'Atlantique
Rodney Chaisson	Directeur général, Baile nan Gàidheal / Musée du village des Hautes-Terres
Andrea Davis	Directrice générale, Centre patrimonial des loyalistes noirs
Shauna Ferrar	Superviseure du service à la clientèle, Dartmouth Adult Services Centre Industries

Michelle Hebert	Gestionnaire, Engagement des employés et du public, Division de l'équité et de l'engagement, ministère de la Santé et du Mieux-être
Michael Huggins	Gestionnaire de site, Musée de la maison Haliburton et Musée de la maison Shand
Kiera Sparks Lucas	Porte-parole, blogueuse et bénévole au Musée de la Nouvelle-Écosse
Ashleigh Pringle	Analyste des politiques, Office de l'équité et des initiatives antiracistes
Dar Wournell	Président, division d'Halifax, Alliance pour l'égalité des personnes aveugles du Canada et vice-président, Utilisateurs de chiens-guides du Canada

Annexe B

Mandat du Comité pour l'accessibilité du Musée de la Nouvelle-Écosse

But

Le Comité consultatif pour l'accessibilité a pour mission de conseiller le Musée de la Nouvelle-Écosse sur la manière de cerner, prévenir et éliminer les obstacles qui empêchent les personnes en situation de handicap de participer pleinement, dans ses installations, à ses programmes, à ses services et à ses initiatives. Le comité joue un rôle important en nous aidant à devenir accessibles et à assumer nos responsabilités en vertu de la loi sur l'accessibilité (*Accessibility Act*) de la Nouvelle-Écosse.

Rôle

Tâches du Comité consultatif pour l'accessibilité

- 1) Il nous conseille sur la manière de préparer notre plan d'accessibilité, de le mettre en œuvre et de s'assurer qu'il fonctionne. Selon la loi sur l'accessibilité (*Accessibility Act*), notre plan doit comprendre les trois éléments suivants :
 - a) un rapport sur les mesures que nous avons prises et que nous prendrons pour cerner, éliminer et prévenir les obstacles;
 - b) un moyen d'évaluer comment les mesures que nous prenons dans le cadre de ce plan améliorent l'accessibilité. Ces mesures comprennent les politiques, les programmes, les pratiques et les services, ainsi que toute nouvelle loi ou tout nouveau règlement que nous élaborons.
 - c) toute autre information nécessaire demandée par la loi.
- 2) Il examine et met à jour le plan d'accessibilité au moins tous les trois ans.
- 3) Il rencontre les parties prenantes pour parler de l'accessibilité.
- 4) Il nous conseille sur l'accessibilité de nos installations et services existants et proposés.
- 5) Il recommande des moyens d'atteindre les objectifs de notre plan d'accessibilité.

- 6) Il examine l'information fournie par le personnel et la haute direction et formule, sur demande, des recommandations en fonction de ces renseignements.
- 7) Il veille à ce que nous respections les règles et réglementations des gouvernements fédéral et provinciaux.

Qui fait partie du comité et quelle est la durée de leur mandat

Le Comité consultatif pour l'accessibilité doit compter 10 membres.

Au moins la moitié de ces membres doivent être des personnes en situation de handicap ou provenir d'une organisation qui représente ces personnes.

Le mandat des membres du comité est de trois ans.

Chaque année, le comité doit élire une personne pour le présider.

Réunions

Le comité doit se réunir au moins quatre fois par année, ou aussi souvent que nécessaire pour accomplir son travail.

Au moins cinq membres doivent être présents pour qu'une réunion du comité soit considérée comme valide.

Le comité peut créer des groupes de travail chargés d'étudier des questions précises liées au plan d'accessibilité ou à ses autres responsabilités. Un groupe de travail peut comprendre des gens qui ne sont pas membres du comité consultatif, mais la personne qui préside le groupe de travail doit être membre du Comité consultatif pour l'accessibilité.

Annexe C

Sites du Musée de la Nouvelle-Écosse

Baile nan Gàidheal / Musée du village des Hautes-Terres

Centre patrimonial des loyalistes noirs

Maison Ross-Thomson

Musée d'histoire naturelle

Musée de l'atelier de fabrication de doris

Musée de l'industrie

Musée de la ferme Ross

Musée de la maison Cossit

Musée de la maison Haliburton

Musée de la maison Lawrence

Musée de la maison McCulloch

Musée de la maison Perkins

Musée de la maison Prescott

Musée de la maison Shand

Musée de la scierie à vapeur Sutherland

Musée des pêches de l'Atlantique

Musée des pompiers de la Nouvelle-Écosse

Musée du moulin à carder la laine de Barrington

Musée du moulin à carder Wile

Musée du moulin à grain de Balmoral

Musée du vieux temple

Musée et parc du domaine Uniacke

Musée géologique de la baie de Fundy

Musée maritime de l'Atlantique

Musée North Hills

Musée sur la vie des pêcheurs

Village historique acadien de la Nouvelle-Écosse

Village historique de Sherbrooke

Annexe D

Partenaires dans l'exploitation du Musée de la Nouvelle-Écosse

Commission de restauration du village historique de Sherbrooke

Commission du Musée de Bridgewater

Société de généalogie et du patrimoine du comté de Pictou

Société du Musée des pompiers

Société du Musée du district de New Ross

Société du Musée maritime de Lunenburg

Société du Vieux-Sydney

Société du village des Hautes-Terres de la Nouvelle-Écosse

Société géologique de Cumberland

Société historique de Shelburne

Société historique du Cape Sable

Société historique du comté de Queens

Société patrimoniale d'Annapolis

Société patrimoniale des loyalistes noirs

Village historique acadien de la Nouvelle-Écosse